



# Contrat de garantie

Dijon, le 4 octobre 2010.

Je soussigné, Patrick LIGERON, représentant légal de la société ADIFCO sarl, éditrice du site référencement-21.com, prendre les engagements contractuels suivants vis à vis de nos clients ayant souscrits une prestation de référencement sur le site référencement-21.com à l'exclusion de tout autre site.

## Garanties accordées

**Garantie de résultats.** Si le site internet du client, objet de la prestation commandée, n'est pas présent dans les moteurs de recherche listés ci-dessous, dans un délai de 90 jours après la date de commande, nous nous engageons à rembourser intégralement le client. Cette garantie sera mise en œuvre sur simple demande du client auprès d'ADIFCO. La demande doit-être faite dans un délai maximum de 120 jours après la date de commande.

Liste des moteurs de recherches concernés : Google, Yahoo, Bing.

**Garantie de satisfaction.** Si malgré notre travail, le client n'est pas satisfait, nous nous engageons à refaire les soumissions gratuitement. Cette garantie n'est valable qu'une seule fois, et sera mise en œuvre sur simple demande du client auprès d'ADIFCO. La demande doit-être faite dans un délai minimum de 60 jours après la date de commande et dans un délai maximum de 120 jours après la date de commande.

## Validité des garanties

Les garanties mentionnées ci-dessus ne sont applicables que dans les cas suivants :

- La commande a été passée en ligne sur le site référencement-21.com,
- Le client a payé l'intégralité de sa commande,
- Le site internet objet de la prestation est conforme aux réglementations et lois en vigueur,
- Le site internet objet de la prestation est conforme aux recommandations des moteurs de recherche et de Google en particulier,
- Le client fait la demande de mise en œuvre des garanties dans les délais fixés par les garanties elles-mêmes.

Fait pour valoir ce que de droit.

Patrick LIGERON,  
Gérant ADIFCO sarl.